

MOTO CONDUITE

14 rue de l'Etang

38610 Gières

Tél. : 04.76.46.84.61

Email : infos@motoconduite.fr

Lien avec la page du site internet :

<https://www.motoconduite.fr>

N° d'agrément école de conduite : E 16003800260

SIRET : 32937982000031



**Label « Qualité des formations au sein
des écoles de conduite »**

Formations Dispensées



Notre centre de formation dispose de **5 pistes de formation privées** situées au : 14 rue de l'Étang, 38610 GIÈRES.

https://youtu.be/ldBBw4Q7Rek?si=4_wgo9xAik5INEiw

Accueil Public

- Du lundi au vendredi : de 9h30 à 19h Non-Stop
- Le samedi : de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

Accessibilité

- Le centre est desservi par la ligne B du Tramway
- Le centre est situé à 5 min à pied de la Gare « Gières Grenoble Université »

Le centre est situé à 15 minutes du centre de la ville principale la plus proche Grenoble



Moyen Humains et Matériels

Moyens Humains

- 7 enseignants titulaires du BEPECASER « Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière ».
- 4 personnes en charge des relations avec les élèves

Moyens Matériels

- Parc de véhicules deux ou trois roues : 3 véhicules catégorie AM, 10 véhicules catégorie A1, 22 véhicules de catégories A2, 2 véhicules de catégorie A
- Parc de véhicules légers composés de voitures équipés de doubles commandes : 3 voitures à boîte manuelle, 3 voitures à boîte automatique (électrique).

Locaux et infrastructures

Salle :

- 1 espace pour les clients deux roues composée de 6 fauteuils
- 3 bureaux réservés à l'entretien et à l'accueil des clients
- 2 salles de cours dont les surfaces sont de 19 m2 chacune, dont la capacité d'accueil est de 12 Stagiaires chacune.

Piste (formation hors circulation) :

- 5 pistes moto située **sur site**. Ces pistes peuvent accueillir simultanément 10 élèves de 7h30 à 19h du lundi au vendredi et le samedi de 8h à 12h et de 12h à 16h30. Le lieu est d'une salle de cours et de sanitaires.

Accueil des stagiaires

Un parking gratuit est disponible sur place et comprend une place réservée aux personnes en situation d'handicap.

- Accueil au public du lundi au vendredi de 9h30 à 19h non-stop et le samedi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.
- 29 stagiaires peuvent être accueillis simultanément dans nos locaux chaque jour.
- Le centre est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Hébergement et restauration

Hébergement :

Possibilité d'hébergement à proximité, à l'hôtel **ibis Grenoble Université**, Zi De Mayencin, Rue de la Condamine, 38610 Gières ou à l'hôtel **F1 Grenoble Université**, Quartier De La Mayencin, Rue de la Condamine, 38610 Gières, situé à moins de 500 mètres de l'agence.

Restauration :

Possibilité de restauration au restaurant Hippopotamus Steakhouse 1 All. du Pérou, 38610 Gières, situé à 10 minutes à pied du Centre.

Pause :

Le Centre est équipé d'un distributeur de boissons chaudes et froides. Une salle de pause est à disposition des stagiaires.



HORAIRES DES TESTS DE CODE

MATIN

APRÈS-MIDI

LUN.

MAR.

MER.

JEU.

VEN.

SAM.

DIM.

**FORMATION
EN
LIGNE**

Via Prepacode

+

**Cours de code sur rendez-vous
du lundi au vendredi
de 17h à 19h**

<https://www.prepacode-enpc.fr/connexion>



HORAIRES DES COURS DE CONDUITE

LUN. 8H00 – 12H00

MAR. 8H00 – 12H00

MER. 8H00 – 12H00

JEU. 8H00 – 12H00

VEN. 8H00 – 12H00

SAM. 8H00 – 12H00

DIM.

LUN. 13H00 – 19H00

MAR. 13H00 – 19H00

MER. 13H00 – 19H00

JEU. 13H00 – 19H00

VEN. 13H00 – 19H00

SAM. 13H00 – 19H00

DIM.

Pour connaître toutes les dates de nos formations :
Permis AM, passerelle A2-A, formation de 7h 125cc ou
nos dates de stages pour le permis moto A1 ou A2 en
accéléré, n'hésitez pas à venir vous renseigner
directement sur place ou par téléphone au
04.76.46.84.61.

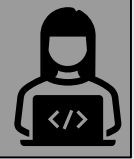
Vous retrouverez également toutes nos dates de
formations à la réservation en ligne sur notre site
internet : <https://www.motoconduite.fr/boutique/>

**CHARGÉ(E) DES RELATIONS
AVEC LES ÉLÈVES**

Priscilla THEREZO



Coraline FAGIS



Martin ROLLAND



**DIRIGEANT ET ENSEIGNANT
REFERENT ENTREPRISES et REFFERENT HANDICAP**

Philippe ROLLAND

Formations dispensées
A-B

N° A 02 038 0501 0



**RESPONSABLE RELATIONS
AVEC LES ÉLÈVES**

Nadège TREPPO



**RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE
ET ENSEIGNANT**

Christophe CARCENAC

Formations dispensées
A

N° A 02 078 0140 0



NOS ENSEIGNANTS

Sébastien TALLEB

Formations dispensées
A-B

N° A 11 095 0006 0



Philippe THEVENON

Formations dispensées
A-B

N° A 05 038 0037 0



Frédéric BOYER

Formations dispensées
A-B

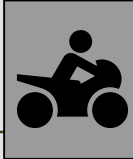
N° A 15 038 0004 0



Willy LEGROS

Formations dispensées
A-B

N° A 14 092 0013 0



Jean-Frédéric MARTIN

Formations dispensées
A-B

N° A 02 038 0381 0



L'ÉQUIPE DE
MOTO CONDUITE

PARCOURS DE FORMATION

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement.

Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc.

Les conducteurs de motocyclette sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir-devenir.

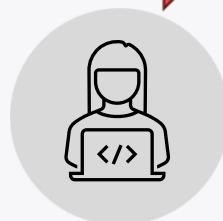
Apprendre à conduire une motocyclette est une démarche éducative exigeante et votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière, va vous guider dans votre progression en se basant sur les principales compétences que vous devrez progressivement acquérir.

En signant un contrat avec notre Moto-École, vous vous engagez à suivre le programme de formation suivant :

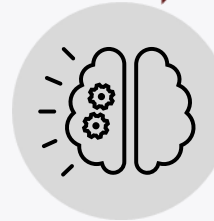


Evaluation de départ :

- ☐ Papier



- ☐ Inscription et Mise en place d'un planning prévisionnel



- ☐ Formation théorique par internet
- ☐ Livre de code ETM



- ☐ Examen Théorique ETM



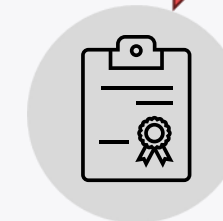
- ☐ Formation pratique HC



- ☐ Examen Hors Circulation



- ☐ Formation Pratique Circulation



- ☐ Examen Circulation

Parcours Théorique

La formation théorique portant sur des questions « d'entraînement au code » peut être suivie à votre rythme :

- via Internet (code en ligne Prepacode ENPC)
- via votre livre de code ETM (ENPC EDISER)

Parcours Pratique

Pendant la phase pratique, vous serez amené(e) à :

- **MAÎTRISER** le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation
- **APPRÉHENDER** la route et circuler dans des conditions normales
- **CIRCULER** dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres
- **PRATIQUER** une conduite autonome, sûre et économique

COURS THÉORIQUE

Cours **Recommandé**

Votre présence est fortement recommandée pour le cours collectif sélectionné. Ce cours est dispensé en présentiel par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

THÈMES :

- | | |
|--|---|
| ☐ L'arrêt et le stationnement | ☐ Les comportements dans les tunnels |
| ☐ Les croisements et les dépassements | ☐ La visibilité |
| ☐ La connaissance de la réglementation générale du permis de conduire | ☐ La prise de conscience des risques |
| ☐ L'éco-conduite | ☐ Le respect des autres usagers |
| ☐ Les priorités | ☐ Le partage de l'espace public |
| ☐ Alcool et stupéfiants | ☐ La Vitesse |
| ☐ Les règles de circulation | ☐ Distracteurs |
| ☐ La signalisation | ☐ Spécificité du 2 roues |
| | ☐ Déroulement des examens pratiques |



HORAIRES

Tous les Lundis

17H00 – 19H00

Ce document est consultable sur simple demande. Vous pouvez aussi le retrouver sur notre site internet.



L'Épreuve Théorique Moto (le code ETM)

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions (5 erreurs maximum). Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées. Parmi les 40 questions auxquelles vous devrez répondre, certaines sont en vidéo. Pendant la diffusion de la vidéo, pensez à évaluer l'intervalle de sécurité et à regarder tous les rétroviseurs. Le jour de l'examen, pensez à apporter votre pièce d'identité et votre convocation. Votre code est valable pendant 5 ans

L'examen Pratique

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer le niveau des connaissances, des compétences techniques et comportementales que vous avez atteint pour circuler en toute sécurité

Les épreuves pratiques ont pour but de vérifier que vous avez acquis les compétences nécessaires pour conduire seul, sans mettre en danger votre sécurité ou celle des autres.

Le résultat de l'épreuve hors circulation est communiqué à l'issue de la prestation et celui de l'épreuve en circulation est communiqué 48 heures après.

À l'issue de l'épreuve, le résultat est noté sur le CEPC (Certificat d'Examen du Permis de Conduire) et envoyé par courrier ou téléchargeable.

En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant votre permis de conduire.

L'ÉPREUVE HORS CIRCULATION

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et savoir-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routière, équilibre et stabilité, connaissance et emploi des accessoires et commandes du véhicule, freinage.

L'épreuve dite du plateau s'effectue sur la piste d'examen de votre département. Choisissez bien vos points de repère lors de vos entraînements pour ne pas être perturbé par le changement de piste.

- Enchaîner l'ensemble des exercices les uns après les autres
- 2 essais pour réaliser l'ensemble des exercices
- Si échec pendant l'un des exercices, le deuxième essai repart du déplacement sans l'aide du moteur.

Pour obtenir un résultat favorable à cette épreuve, vous devez obtenir un A ou un B. Si vous avez un C lors du premier essai, vous avez un deuxième essai.

L'ÉPREUVE CIRCULATION

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- dépasser et croiser des véhicules ;
- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux, plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée

Les Enjeux et le Déroulement de la Formation

Permis de conduire A1-A2

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail.

Les conducteurs de motocyclette sont largement surexposés au risque routier. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

>> ROULER EN SÉCURITÉ ET DONC UNE NECESSITÉ POUR TOUS QUELQUE SOIT LE VÉHICULE UTILISÉ.

L'objectif principal de l'école de conduite Moto Conduite **est d'amener tous les élèves vers la réussite**, en transmettant à chacun la maîtrise de compétences en termes **de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir-devenir**.

Apprendre à conduire est une **démarche éducative exigeante** devant être prise au sérieux et avec assiduité.

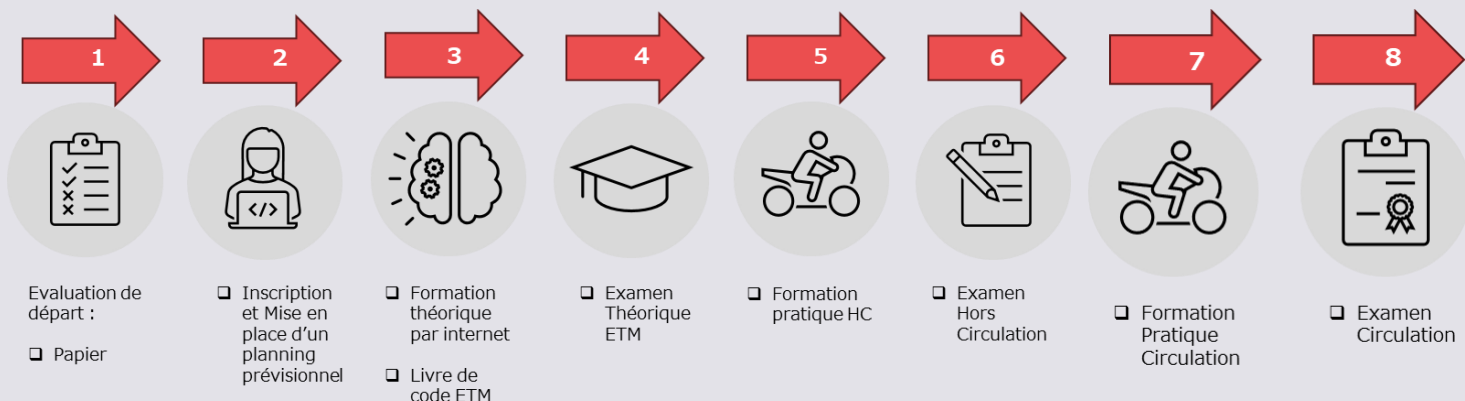
L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2 comporte deux phases : la première hors circulation, la seconde en circulation. Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Compétences	Compétences Associées
Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation	• Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard. • Connaître la conception de la moto : ses principaux organes, les principales commandes. • Maîtriser et déplacer la machine (sans l'aide du moteur). • Adopter une position de conduite sécuritaire sur la machine. Descendre de la machine en sécurité. • Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances. • Monter et rétrograder les rapports de vitesse. • Maîtriser la réalisation d'un freinage. • Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité. • Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager). • Maîtriser l'utilisation de l'embrayage (sauf transmission automatique). • Maîtriser les techniques d'inclinaison. • Réaliser un freinage d'urgence.
Appréhender la route et circuler dans des conditions normales	• Connaître et respecter les règles de circulation. • Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte (notamment ceux spécifiques à la conduite des deux-roues). • Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation. • Adapter l'allure aux situations. • Tourner à droite et à gauche en agglomération. • Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité. • Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	• Évaluer et maintenir les distances de sécurité. • Croiser, dépasser, être dépassé. • Négocier les virages de la façon la plus sécurisante. • Communiquer avec les autres usagers. • Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie. • Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible. • S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide. • Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense. • Connaître la signalisation spécifique et les règles relatives à la circulation inter-files : types de routes et voies de circulations autorisées, types de véhicules, vitesses autorisées, comportements à adopter, cas d'interdiction. Savoir la pratiquer dans les départements expérimentaux et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent. Dans ce cas, l'apprentissage insiste sur : la recherche d'indices et la perception des risques, la communication avec les autres usagers, le respect des distances de sécurité, l'adaptation de l'allure, notamment en fonction de la vitesse des véhicules dépassés. • Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites. • Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels tunnels, ponts, ...
Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique	• Suivre un itinéraire de manière autonome. • Préparer et effectuer un trajet longue distance en autonomie. • Connaître les principaux facteurs de risque, ceux plus spécifiques à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer. • Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir. • Connaître les dispositifs d'aide à la conduite du véhicule (ABS, aide à la navigation, régulateur, limiteur de vitesse). • Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence. • Pratiquer l'écoconduite

LE PROGRAMME DE LA FORMATION

Permis de conduire A1-A2





Formation pratique

- Des cours de conduite collectifs,
 - Un suivi personnalisé de votre progression,
 - Une moto par élève durant toute la formation,
 - Des situations de conduite variées : en ville, en campagne, sur voie rapide ou encore de nuit (leçons prises en hiver),
- Cette formation doit vous apprendre à maîtriser une moto dans toutes les conditions, sans surprendre et sans être surpris, chacun progressant à son rythme, en fonction de ses aptitudes surprendre et sans être surpris, chacun progressant à son rythme, en fonction de ses aptitudes.

Des stages accélérés pour répondre à vos besoins

Moto Conduite répond à votre besoin grâce à son offre de permis moto accéléré ! Toutes vos heures de formation peuvent être programmées sur une semaine. Et pour les plus pressés, nous leurs proposons le stage 3 jours (examen plateau compris).

Toutes les solutions sont envisageables pour passer rapidement votre permis moto ou une formation . Ce stage s'applique à tous les permis : permis A1, permis A2 et permis A (Passerelle sur 1 jour).

Moto Conduite est situé près de Grenoble, à 30/45 minutes de Chambéry, 1h d'Annecy. Un hôtel Formule 1 est à deux pas du centre de formation pour ceux qui souhaitent dormir sur place (vous pouvez aussi stationner gratuitement votre camping-car sur le parking), alors n'hésitez plus et adhérez à l'Esprit Motard de Moto Conduite !

Votre sécurité avant tout !

Du gilet airbag à la moto, Moto Conduite contribue à votre sécurité en vous fournissant l'équipement idéal et le matériel nécessaire à votre formation. Pour garantir des motos en parfait état, l'entretien est fait par notre Partenaire Honda en atelier de réparation spécialisé « moto ».

Votre formation, en combien de temps ?

Avant de débiter votre formation, vous devez obligatoirement passer une évaluation initiale. Elle permettra de connaître votre niveau et déterminer le nombre d'heures de conduite nécessaire à l'obtention de votre permis et donc le prix.



Déroulement de la formation

Catégories A1 – A2

UN CENTRE MOTO UNIQUE EN FRANCE, IDÉAL POUR PASSER VOTRE PERMIS 2 ROUES

Sur 11 000m², le centre de formation Moto Conduite vous accueille pour vous former aux deux roues dans les meilleures conditions possibles : matériel de formation récent et motos renouvelées tous les 6 à 8 mois, pistes privées et éclairées, espace d'apprentissage du démarrage en côte et demi-tour, gilet air-bag...

Parc de véhicules deux ou trois roues : 10 véhicules catégorie A1, 22 véhicules de catégories A2

Tout est prévu pour que vous réussissiez dans les meilleures conditions !

Formation théorique

○ Cours collectif en salle dispensés par un enseignant de la conduite et à la sécurité routière, abordant plusieurs thématiques (alcool et stupéfiants, vitesse, défaut de port du casque, distracteurs...),

○ Des outils pour réviser :
- en ligne, avec l'application kopilote de Prepacode qui permet de réviser le code de la route sur pc, smartphone et tablette en toute liberté, où vous voulez et quand vous voulez.
- livre de code ETM

○ Des séances de préparation à l'examen du code ETM, qui pourront être suivi à votre rythme soit dans des locaux de l'école de conduite avec support médiat tel que DVD (uniquement sur RDV)

Cette formation est nécessaire pour toute personne qui souhaite passer son permis moto A2 ou A1.

L'Épreuve Théorique Moto (le code ETG)

POUR PASSER L'ÉPREUVE DU CODE, IL FAUT AVOIR AU MOINS 17 ANS SI VOUS SUIVEZ LA FORMATION TRADITIONNELLE, OU 15 ANS SI VOUS SUIVEZ L'APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE (AAC). Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions (5 erreurs maximum). Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées. Parmi les 40 questions auxquelles vous devrez répondre, certaines sont en vidéo. Pendant le déroulé de la vidéo, pensez à évaluer l'intervalle de sécurité et à regarder tous les rétroviseurs. Le jour de l'examen, pensez à apporter votre pièce d'identité et votre convocation. Votre code est valable pendant 5 ans.

L'examen Pratique

POUR SE PRÉSENTER À L'ÉPREUVE PRATIQUE IL FAUT AVOIR AU MOINS 18 ANS OU 17 ANS SI VOUS SUIVEZ L'AAC ; IL FAUT AVOIR RÉUSSI L'EXAMEN DU CODE. Cette épreuve dure environ 32 minutes. Elle a pour but de vérifier si vous êtes capable de conduire seul sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres. Elle est évaluée par un expert, l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- suivre un itinéraire en vous guidant de manière autonome, pendant environ cinq minutes ;
- réaliser deux manœuvres différentes, un freinage pour un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière ;
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière, et répondre à une question sur les premiers secours ;
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités. Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle le bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Le Certificat d'Examen du Permis de Conduire, sur lequel est noté le résultat, vous est envoyé par courrier ou téléchargeable.

En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant votre permis de conduire. Ce document est valable 4 mois maximum.

En cas de réussite, vous serez en période probatoire avec 6 points sur votre permis de conduire.

« Pour la Formation au Permis B merci de nous consulter »

Ce document est consultable sur simple demande. Vous pouvez aussi le retrouver sur notre site internet.

Les Enjeux et le Déroulement de la Formation

Permis de conduire B

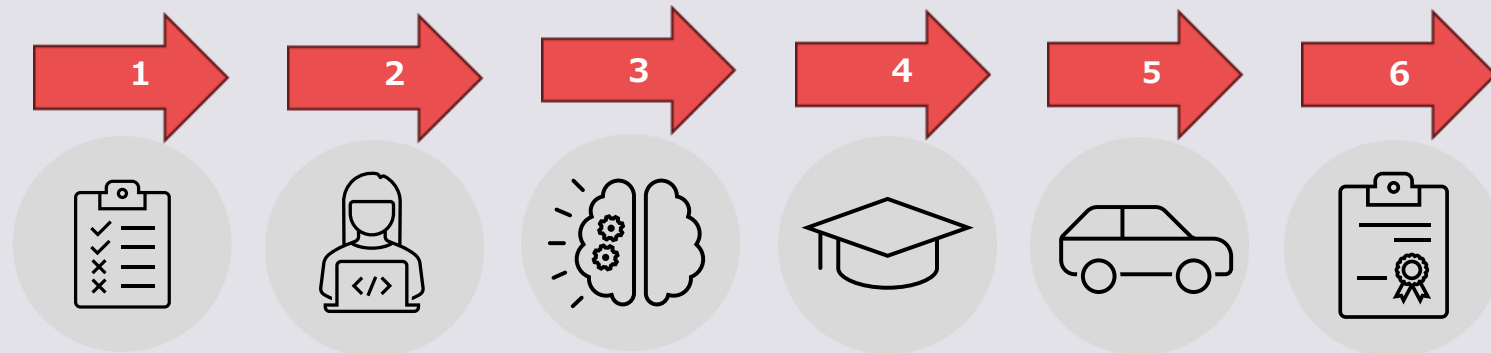
L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route. L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation. Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et le programme de formation au permis de conduire est mis en place pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir. Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Le programme de formation (voir au dos) se veut une vue d'ensemble des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger. Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage. Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez, au travers de ce programme, comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques. Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite. Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur vous guidera et vous conseillera. Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.



Evaluation de départ :

- ☐ Papier

- ☐ Inscription et Mise en place d'un planning prévisionnel

- ☐ Formation théorique par internet ou sur RDV

- ☐ Livre de code

- ☐ Examen Théorique

- ☐ Formation pratique

- ☐ Examen Circulation

Formation pratique

- Une pédagogie qui privilégie l'alternance théorique et pratique pour plus d'efficacité,
- Des cours de conduite individuels,
- Un suivi personnalisé de votre progression,
- Des situations de conduite variées : en ville, en campagne, sur voie rapide, par temps dégradé (pluie, brouillard, verglas...) ou encore de nuit.

Parc de véhicules légers composés de voitures équipés de doubles commandes : 3 voitures à boîte manuelle, 3 voitures à boîte automatique (électrique).

Des stages accélérés pour répondre à vos besoins (uniquement sur demande)

Moto Conduite répond à vos besoins avec la possibilité de condenser vos leçons. Toutes vos heures de formation peuvent être programmées sur une semaine.

Toutes les solutions sont envisageables pour passer rapidement votre permis. Ce stage s'applique à tous les permis : permis A1, permis A2, permis A (Passerelle sur 1 jour) et permis B (nous consulter).

Moto Conduite est situé près de Grenoble, à 30/45 minutes de Chambéry, 1h d'Annecy. Un hôtel Formule 1 est à deux pas du centre de formation pour ceux qui souhaitent dormir sur place (vous pouvez aussi stationner gratuitement votre camping-car sur le parking), alors n'hésitez plus et adhérez à l'Esprit Motard de Moto Conduite !

Votre formation, en combien de temps ?

Avant de débuter votre formation, vous devez obligatoirement passer une évaluation initiale. Elle permettra de connaître votre niveau et déterminer le nombre d'heures de conduite nécessaire à l'obtention de votre permis et donc le prix.

Ce document est consultable sur simple demande. Vous pouvez aussi le retrouver sur notre site internet.



Déroulement de la formation

Catégories B

Indiquez-nous la date à laquelle vous souhaitez obtenir votre permis et nous construirons ensemble votre planning prévisionnel de formation en fonction de vos disponibilités et contraintes.

Formation théorique

- Des outils pour réviser :
 - en ligne, avec l'application kopilote de Prepacode qui permet de réviser le code de la route sur pc, smartphone et tablette en toute liberté, où vous voulez et quand vous voulez.
 - livre du code de la route
- Des séances de préparation à l'examen du code, qui pourront être suivies à votre rythme soit dans des locaux de l'école de conduite avec support médiatique tel que DVD (uniquement sur RDV)

Cette formation est nécessaire pour toute personne qui souhaite passer son permis B.

Tout est prévu pour que vous réussissiez dans les meilleures conditions !

« Pour la Formation au Permis B merci de nous consulter »

FORMATION 7H B vers A1

Objectifs de la Formation

À l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, des motocyclettes légères et des véhicules de la catégorie L5e.



À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école.

Quand puis-je suivre la formation?

La formation peut être suivie un mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie B du permis de conduire.

Caractéristiques

Formation Dispensée

Véhicules utilisés

- Motocyclette légère, scooter ou véhicule de la catégorie L5e.

Enseignement

- La formation est dispensée par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner de la catégorie A et A1 en cours de validité.
- Un enseignant ne peut être autorisé à suivre en simultané que 3 élèves au maximum. L'enseignant peut suivre ses élèves soit à bord d'une voiture, soit en tant que conducteur d'une motocyclette.

La Formation de 7 heures

Le Programme de Formation

SÉQUENCES	DURÉE	INTITULÉ	CONTENU
Séquence 1	2h	Module théorique	• Appréhender notamment les accidents les plus fréquents, la conduite sous la pluie ou de nuit, la nécessité d'être équipé de vêtements protecteurs
Séquence 2	2h	Module hors circulation	• Découvrir le véhicule et ses caractéristiques.
Séquence 3	3h	Module en circulation	• Adapter votre vitesse aux conditions de circulation et aux autres usagers de la route (en et hors agglomération).

LE PERMIS AM

Durée de la formation

La formation dure 8 heures minimum. Elle doit se dérouler sur 2 jours minimum et ne peut excéder 4 heures par jour.

Questionnaire préalable à la formation

L'élève doit obligatoirement posséder un livret de formation. Avant l'entrée en formation, l'élève doit répondre à un questionnaire préalable à la formation. Ce questionnaire lui permet de réfléchir à son objectif, de faire le point sur l'état de ses connaissances ainsi que sur le regard qu'il porte sur la conduite et la sécurité routière. Il permet à l'enseignant d'adapter son enseignement aux besoins de l'élève.

Équipement Pendant la Formation

Pour suivre la formation au permis AM, un équipement réglementaire est obligatoire : casque et gants homologués, chaussures montantes, blouson et pantalon résistant.

Bien Comprendre le Permis AM

	Option Cyclomoteur		Option Quadricycle Léger	
Âges	14 ans			
Nb de roues	2 roues	3 roues	4 roues	
Définition	L1e	L2e	L6e	
Vitesse	≤ 45 km/h			
Cylindrée ou puissance	≤ 50 cm³ / 4 kW			
Poids à vide	-		< 350 kg	
Restriction	-	Code 79.02 porté sur le permis : limite aux véhicules de la catégorie Am 3 roues et Quadricycle léger.		

Le Programme de Formation

Séquence	Durée	Intitulé	Contenu
Séquence 1	30 Minutes	Formation pratique hors circulation.	• Permet à l'enseignant de mieux connaître l'élève. • Facilite les échanges sur le respect des règles, les grandes thématiques de sécurité routière et sur les comportements
Séquence 2	Minimum 1h (a)	Formation à la conduite hors circulation.	• Permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes : les équipements et leurs rôles ; la connaissance des principaux organes du véhicule ; la maîtrise technique du véhicule hors circulation.
Séquence 3	30 Minutes	Apports théoriques (code de la route).	• Permet l'acquisition ou le rappel de connaissances nécessaires et indispensables avant la séquence de formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation.
Séquence 4	Minimum 3h (a)	Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique.	• Permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes : démarrer et s'insérer ; ralentir et s'arrêter ; stationner ; rechercher les indices utiles ; franchir les intersections ; changer de direction.
Séquence 5	Minimum 1h (b)	Sensibilisation aux risques	• Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence d'un parent de l'élève mineur. Elle permet d'informer, de conseiller, de sensibiliser et de responsabiliser sur les enjeux de la conduite et sur les compétences travaillées durant la formation. En fonction des profils identifiés, quatre thématiques sont traitées.

a. Les séquences 2 et 4 cumulées doivent avoir une durée minimale de 6 h (conduite effective par élève).
b. La séquence 5 doit être réalisée en présence d'un représentant légal si l'élève est mineur.

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle permet de conduire un véhicule de la catégorie AM pendant une durée de quatre mois à compter de la date de sa délivrance, sur le territoire national.
Au-delà de ce délai, vous devez être titulaire du permis AM



FORMATION 7H A2 vers A

Objectifs de la Formation

- Amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.



Quand puis-je suivre la formation?

La formation peut être suivie trois mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie A2 du permis de conduire.

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle ne permet de conduire un véhicule de la catégorie A qu'à compter du jour où vous êtes en possession du titre de conduite définitif.

Caractéristiques

Formation Dispensée

Enseignement

- La formation dure 7 heures, quel que soit le nombre d'élèves.
- La formation est dispensée par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie A en cours de validité.
- La formation est composée d'une séquence théorique et de deux séquences pratiques (hors circulation et en circulation).
- La séquence en circulation comprend des phases d'écoutes pédagogiques et s'effectue avec un maximum de quatre élèves.

La Formation de 7 heures

Le Programme de Formation

SÉQUENCES	DURÉE	INTITULÉ	CONTENU
Séquence 1	2h	Théorie	• Statistiques de l'accidentalité routière et de celles spécifiques à la conduite des motocyclettes. • Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes. • Explication et échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse. • Explication et échanges sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements de protection. • Conduite et produits psychoactifs.
Séquence 2	2h	Maniabilité hors circulation	S'adapter à un nouveau véhicule et comprendre la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses. Explications et travail sur : • les situations de changements de direction à droite et à gauche, • le freinage, • les techniques d'inclinaison.
Séquence 3	3h	Circulation et clôture de la formation	• Adapter votre vitesse aux conditions de circulation et aux autres usagers de la route (en et hors agglomération).

LE PERMIS A1 - A2

Les Catégories de Permis

A1	A2	A	
• Motocyclette avec ou sans side-car : - cylindrée max : 125cm³ - Puissance max : 11 kW - rapport Puissance/Poids : ≤ à 0,1 kW/kg • Tricycle à moteur : puissance ≤ à 15kW.	• Motocyclettes avec ou sans side-car : - puissance ≤ à 35kW - rapport Puissance-Poids : ≤ 0,2 kW/kg La puissance ne peut résulter du bridage d'un véhicule développant plus de 70 kW.	Pour obtenir la catégorie A : obligation d'être titulaire de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans et d'avoir suivi une formation de 7 heures.	
16 ans	18 ans	Moto avec ou sans Side-car	Tricycle à moteur : puissance > 15 kW

La Formation Théorique

LA FORMATION THÉORIQUE PORTE SUR LA CONNAISSANCE DES RÈGLEMENTS CONCERNANT LA CIRCULATION ET LA CONDUITE D'UN VÉHICULE AINSI QUE SUR LE COMPORTEMENT DU CONDUCTEUR.

L'entraînement au code est suivi via Internet.

La formation théorique porte sur les thématiques suivantes :

- Dispositions légales en matière de circulation routière.
- Le conducteur.
- La route.
- Les autres usagers de la route.
- Réglementation générale et divers.
- Éléments mécaniques liés à la sécurité.
- Équipements de protection et autres éléments de sécurité.
- Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement.

La Formation Pratique

LA FORMATION PRATIQUE PORTE SUR LA CONDUITE D'UN VÉHICULE ET SUR LA SENSIBILISATION AUX DIFFÉRENTS RISQUES DE LA ROUTE.

Les 4 compétences suivantes sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- maîtriser le maniement du deux-roues motorisé,
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales,
- circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers,
- pratiquer une conduite autonome, sûre et économique. Ces compétences sont traitées en abordant les points suivants : le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail..., l'auto-évaluation

Les Épreuves du Permis A1 et A2

ETM

- 40 questions dont 10 en vidéo : 35 bonnes réponses pour obtenir le code.
- Valable 5 ans.

ÉPREUVES HORS CIRCULATION*

EXERCICES À ALLURE RÉDUITE.

- Un exercice sans l'aide du moteur, dit «poussette» qui consiste à déplacer la moto en marche avant et en marche arrière, entre 2 portes.
- Un exercice de slalom à faible vitesse entre des portes et des piquets. Une partie de l'exercice est chronométrée.
- Un exercice à faible vitesse avec la prise en charge d'un passager

EXERCICES À ALLURE PLUS ÉLEVÉE.

- Un exercice de freinage qui consiste en un aller-retour à une vitesse déterminée (radar) et se termine par un freinage, dont l'arrêt peut varier si la piste est sèche ou humide.
- Un exercice de slalom et évitement qui consiste en un slalom entre les portes, à une vitesse déterminée (radar) et se termine par un évitement, puis un freinage.

ÉPREUVES EN CIRCULATION

- Des parcours les plus variés possibles.
- Conduite autonome durant 5 minutes.
- Arrêt et redémarrage hors circulation.
- Évaluation de la trajectoire de sécurité.

*L'épreuve hors circulation consiste en un seul parcours enchaînant différents exercices de maniabilité.



LE PERMIS Voiture B

Plusieur Filières Possibles

	APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE AAC	CONDUITE SUPERVISÉE	B TRADITIONNEL BOÎTE MANUELLE	B 78 BOÎTE AUTOMATIQUE
à partir de :	15 ans	18 ans	18 ans	18 ans
Formation pratique minimum	20 heures	20 heures	20 heures	13 heures
Délai probatoire	2 ans	3 ans	3 ans	3 ans
Phase de conduite accompagnée	• Un rendez-vous préalable • Minimum 1 an et 3000 km de conduite accompagnée • Au moins 2 rendez-vous pédagogiques	• Un rendez-vous préalable		

La Formation Théorique

LA FORMATION THÉORIQUE PORTE SUR LA CONNAISSANCE DES RÈGLEMENTS CONCERNANT LA CIRCULATION ET LA CONDUITE D'UN VÉHICULE AINSI QUE SUR LE COMPORTEMENT DU CONDUCTEUR.

L'entraînement au code est suivi via Internet.

La formation théorique porte sur :

- Les dispositions légales en matière de circulation routière.
- Le conducteur : les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite, l'influence de la fatigue sur la conduite, la pression sociale (publicité, travail...) et la pression des pairs, etc.
- La route : les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée, etc.
- Les autres usagers de la route : la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers, les usagers vulnérables, les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs, etc.

« Pour la Formation au Permis B merci de nous consulter »

- La réglementation générale : le transport d'un chargement et de personnes, la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule, etc.
- Les gestes de premiers secours.
- Les précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule.
- Les éléments mécaniques et autres équipements liés à la sécurité.
- Les équipements de sécurité des véhicules.
- Les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement.

La Formation Pratique

LA FORMATION PRATIQUE PORTE SUR LA CONDUITE D'UN VÉHICULE ET SUR LA SENSIBILISATION AUX DIFFÉRENTS RISQUES DE LA ROUTE.

Les 4 compétences et les compétences associées ci-dessous sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation. Elles sont traitées en abordant les points suivants : le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'environnement et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail..., l'auto-évaluation.

Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul	• Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures. • Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir. • Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire. • Démarrer et s'arrêter. • Doser l'accélération et le freinage à diverses allures. • Utiliser la boîte de vitesses. • Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire. • Regarder autour de soi et avertir. • Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité
Appréhender la route et circuler dans des Conditions normales	• Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte. • Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation. • Adapter l'allure aux situations. • Tourner à droite et à gauche en agglomération. • Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité. • Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire. • S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.
Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres Usagers	• Évaluer et maintenir les distances de sécurité. • Croiser, dépasser, être dépassé. • Passer des virages et conduire en déclivité. • Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie. • S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide. • Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense. • Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte. • Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites. • Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...
Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique	• Suivre un itinéraire de manière autonome. • Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie. • Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer. • Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir. • Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...). • Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence. • Pratiquer l'écoconduite.

Les Épreuves du Permis

ÉPREUVE THÉORIQUE GÉNÉRALE :

LE CODE*

- 40 questions dont 4 en vidéo : 35 bonnes réponses pour obtenir le code.
- Valable 5 ans.

ÉPREUVE PRATIQUE

- 32 minutes.
- Conduite en agglomération et sur route et/ou autoroute.
- Un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière.
- Une question de vérification à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, une question en lien avec la sécurité routière et une question de premiers secours.

Les permis de conduire de la catégorie B ont une durée de validité de 15 ans.

* Vous n'avez pas à repasser le code si vous êtes titulaire d'un autre permis depuis moins de 5 ans (sauf pour le permis A2)

L'épreuve théorique (ou "code") est obligatoire pour CRITÈRES D'ÉVALUATION pouvoir se présenter à l'épreuve pratique. Quelle que soit la catégorie de permis visée, cette épreuve est obligatoire.

Déroulement L'épreuve du Code de la route a été privatisée. Désormais, l'épreuve ne se passe plus en Préfecture avec un inspecteur mais chez l'un des opérateurs privés qui ont l'agrément pour faire passer l'examen.

L'examen coûte 30€, dure environ 30 minutes, avec 40 questions dont 4 vidéos, L'épreuve se passe sur tablette ou ordinateur individuel.

Pour s'inscrire à l'examen, il suffit d'avoir un numéro NEPH valide, qui vous est fourni lors de l'enregistrement de votre dossier sur l'ANTS.

Obtention du "code" Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

Validité La réussite au "code" est valable pendant cinq ans et permet de se présenter au maximum cinq fois aux épreuves pratiques. Un candidat déjà titulaire d'une catégorie du permis de conduire est dispensé de se présenter à cette épreuve pendant cinq ans à compter de la date de réussite à l'épreuve en circulation, toujours dans la limite de cinq présentations aux épreuves pratiques.

Des règles à connaître tout au long de la vie

La connaissance des règles de sécurité est une condition nécessaire pour votre sécurité mais aussi celle des autres usagers de la route. Le Code de la route doit être connu non seulement pour l'examen mais également être retenu et appliqué tout au long de la vie du conducteur, c'est l'assurance d'une meilleure sécurité pour tous sur les routes.

La routine de la conduite, le temps écoulé depuis la formation au permis, mais également des modifications du Code de la route peuvent contribuer à oublier ou méconnaître certaines règles. Chacun est encouragé à se former tout au long de sa vie pour rester un conducteur exemplaire.



TOUT SAVOIR SUR L'EXAMEN THÉORIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est CRITÈRES D'ÉVALUATION évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur **des textes réglementaires et instructions précises** qui en fixent les modalités. L'épreuve dure 32 minutes,

Cette évaluation consiste en **un bilan des compétences** nécessaires et fondamentales devant être acquises pour **une conduite en sécurité**, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

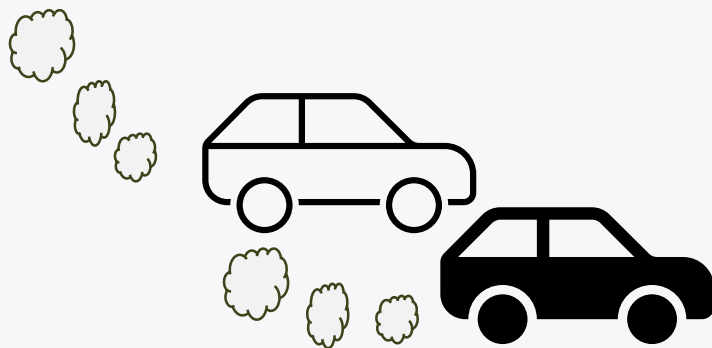
L'expert s'attache à **valoriser vos acquis comportementaux** plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un **inventaire des points positifs et des points négatifs** restitués par rapport à une compétence donnée.

Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve. A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans **une grille d'évaluation**.

Votre école de conduite vous accompagne à l'examen et l'enseignant de la conduite est présent à l'arrière du véhicule;

Critères d'Évaluation

- ❖ Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier.
- ❖ Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes.
- ❖ Réaliser 2 manœuvres.
- ❖ Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule et répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours.
- ❖ Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs.
- ❖ Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre.
- ❖ Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.



TOUT SAVOIR SUR L'EXAMEN PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

« Pour la Formation au Permis B merci de nous consulter »

Ce document est consultable sur simple demande. Vous pouvez aussi le retrouver sur notre site internet.

ÉVALUATION DE DÉPART Permis A1-A2

Procédure d'évaluation

CE TEST PERMET DE QUANTIFIER LE NOMBRE D'HEURES DE FORMATION À LA CONDUITE D'UNE MOTOCYCLETTE.

Il n'impose pas un nombre d'heures, c'est un prévisionnel. Il pourra être revu à la baisse, par l'implication de l'élève dans la formation, ainsi que par la fréquence des heures.

Cette évaluation permettra, en concertation avec l'école de conduite, d'organiser un calendrier de formation.

- Elle se décompose en 8 rubriques :
- La première concerne : des renseignements d'ordre général sur l'élève
 - La seconde, son expérience de la conduite
 - La troisième, sa connaissance du véhicule
 - La quatrième, ses attitudes à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité
 - La cinquième, ses habiletés
 - La sixième, sa compréhension et sa mémoire
 - La septième, sa perception
 - La huitième, son émotivité

L'évaluation vise à la production d'un résultat codifié à 3 niveaux de performance (faible, satisfaisant, bon) conduisant à 3 tranches de propositions de volumes horaires.

Ce test durera environ 45 minutes.

Détail des Compétences Évaluées

QUESTIONS	CRITÈRES ÉVALUÉS
RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL	Sur la base d'un questionnaire et d'un échange avec le formateur : Identité, âge, résidence, niveau scolaire, profession, nationalité, acuité visuelle, correction de la vision, visite médicale, incompatibilités déclarées. Ces critères n'entraînent pas de chiffrage, mais permettent de donner des orientations au formateur sur les difficultés éventuelles de compréhension de la langue française ainsi qu'éventuellement de dépister des déficiences sensorielles ou motrices et de proposer une visite médicale ou de suggérer un simple appareillage de la vue par exemple.
EXPÉRIENCE DE LA CONDUITE	Sur la base d'un questionnaire : • Permis possédés • Véhicules conduits • Zone d'évolution à bord du véhicule • Temps de pratique en conduite • Contexte d'accompagnement ou pratique autonome.
CONNAISSANCES THÉORIQUES SUR LE VÉHICULE	Capacité à répondre à un QCM à 3 propositions sur une série de 12 questions déclinées en 4 thèmes techniques : direction, boîte de vitesse, embrayage, freinage.
ATTITUDES À L'ÉGARD DE LA SÉCURITÉ ET À L'ÉGARD DE L'APPRENTISSAGE	Sur la base d'un entretien, hiérarchisation des attitudes à l'égard de la sécurité : limitation aux aspects techniques et réglementaires de la conduite versus adaptation au contexte et partage de l'espace routier. Sur la base d'un entretien, repérage de la motivation à l'apprentissage de la conduite : par choix et motivation interne versus motivation externe et nécessité.

QUESTIONS	CRITÈRES ÉVALUÉS
HABILETÉS (COORDINATION ET SYNCHRONISATION DES GESTES)	Hors circulation : • Installation sur la moto en autonomie à l'initiative du formateur. • 5 réalisations de « départ arrêt » sur terrain plat à la suite d'une démonstration commentée du formateur. • Équilibre : après explications sur le fait que le regard précède la trajectoire et l'action sur le volant, l'élève exécute un slalom non matérialisé en autonomie au ralenti.
COMPRÉHENSION ET MÉMORISATION	Compréhension : Nécessité d'avoir recours à des explications ou démonstrations supplémentaires durant les exercices concernant les habiletés. Mémorisation : Capacité à citer dans l'ordre les 5 opérations nécessaires pour démarrer et s'arrêter.
PERCEPTION	Compétences évaluées : sens de la trajectoire ; capacité d'observation de l'environnement, sens de l'orientation et direction du regard.
ÉMOTIVITÉ	Les réactions émotives sont évaluées durant toute la durée de l'évaluation. Elles concernent les réactions générales (paroles et gestes divers) ; et les crispations gestuelles.

Détail des Compétences Évaluées

QUESTIONS	CRITÈRES ÉVALUÉS
RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL	Sur la base d'un questionnaire et d'un échange avec le formateur : Identité, âge, résidence, niveau scolaire, profession, nationalité, acuité visuelle, correction de la vision, visite médicale, incompatibilités déclarées. Ces critères n'entraînent pas de chiffrage, mais permettent de donner des orientations au formateur sur les difficultés éventuelles de compréhension de la langue française. De plus, ils permettent éventuellement de dépister des déficiences sensorielles ou motrices et de proposer une visite médicale ou de suggérer un simple appareillage de la vue par exemple.
EXPÉRIENCE DE LA CONDUITE	Sur la base d'un questionnaire : • Permis possédés • Véhicules conduits • Zone d'évolution à bord du véhicule • Temps de pratique en conduite • Contexte d'accompagnement ou pratique autonome
CONNAISSANCES THÉORIQUES SUR LE VÉHICULE	Capacité à répondre à un QCM à 3 propositions sur une série de 12 questions déclinées en 4 thèmes techniques : direction, boîte de vitesses, embrayage, freinage.
ATTITUDES À L'ÉGARD DE LA SÉCURITÉ ET À L'ÉGARD DE L'APPRENTISSAGE	Sur la base d'un entretien, hiérarchisation des attitudes à l'égard de la sécurité : limitation aux aspects techniques et réglementaires de la conduite versus adaptation au contexte et partage de l'espace routier. Sur la base d'un entretien, repérage de la motivation à l'apprentissage de la conduite : par choix et motivation interne versus motivation externe et nécessité.

QUESTIONS	CRITÈRES ÉVALUÉS
HABILETÉS (COORDINATION ET SYNCHRONISATION DES GESTES)	Hors circulation : • Installation au poste de conduite sur un poste de conduite déréglé en autonomie sur invitation du formateur. • 5 réalisations de « départ arrêt » sur terrain plat à la suite d'une démonstration commentée du formateur. • Manipulation du volant : après explications sur le fait que le regard précède la trajectoire et l'action sur le volant, l'élève exécute un slalom non matérialisé sans utiliser les pédales.
COMPRÉHENSION ET MÉMORISATION	Compréhension : Nécessité d'avoir recours à des explications ou démonstrations supplémentaires durant les exercices concernant les habiletés. Mémorisation : Capacité à citer dans l'ordre les 5 opérations nécessaires pour démarrer et s'arrêter.
PERCEPTION	En circulation : À allure normale, en ville sur route, pendant environ 15 à 20 minutes, en doubles commandes (autonomie : volant, clignotants, rétroviseurs), l'élève devra choisir sa direction en fonction de ce que lui impose la signalisation (4 à 5 fois) et en fonction des indications données par les panneaux directionnels (4 à 5 fois). L'élève est invité à regarder loin devant lui et à faire attention à gauche et à droite, à tenir compte de la signalisation et des autres usagers, à mettre le clignotant si nécessaire, à dire le plus tôt possible ce qui lui semble intéressant pour la conduite. Compétences évaluées : sens de la trajectoire et du gabarit, capacité d'observation de l'environnement, sens de l'orientation et direction du regard.
ÉMOTIVITÉ	Les réactions émotives sont évaluées pendant toute la durée de l'évaluation. Elles concernent les réactions générales (paroles et gestes divers) ; et les crispations gestuelles

ÉVALUATION DE DÉPART Permis B

Procédure d'évaluation

CE TEST SE DÉROULE EN SITUATION DE CONDUITE HORS ET EN CIRCULATION À BORD D'UN VÉHICULE-ÉCOLE.

Ce test permet de quantifier le nombre d'heures de formation à la conduite automobile. Il n'impose pas un nombre d'heures, c'est un prévisionnel. Il pourra être revu à la baisse, par l'implication de l'élève dans la formation, ainsi que par la fréquence des heures.

Cette évaluation permettra, en concertation avec l'école de conduite, d'organiser un calendrier de formation.

Elle se décompose en 8 rubriques :

- La première concerne : des renseignements d'ordre général sur l'élève
- La seconde, son expérience de la conduite
- La troisième, sa connaissance du véhicule
- La quatrième, ses attitudes à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité
- La cinquième, ses habiletés
- La sixième, sa compréhension et sa mémoire
- La septième, sa perception
- La huitième, son émotivité

L'évaluation vise à la production d'un résultat codifié à 3 niveaux de performance (faible, satisfaisant, bon) conduisant à 3 tranches de propositions de volumes horaires. Ce test durera environ 45 minutes. Ce test s'appuie sur les prescriptions du Guide pour la Formation des Automobilistes (GFA).

« Pour la formation au Permis B merci de nous consulter »

Ce document est consultable sur simple demande. Vous pouvez aussi le retrouver sur notre site internet.

POST-PERMIS

CONDUCTEURS

NOVICES

Depuis le 11 mai 2019, les titulaires d'un premier permis de conduire peuvent suivre un stage "post permis" dans les écoles de conduite labellisées « École conduite qualité » qui souhaiteront participer au dispositif.

Les conducteurs volontaires qui s'inscriront à la formation "post permis" pourront accéder plus rapidement au capital de 12 points sur leur permis : en 2 ans au lieu de 3 pour les formations traditionnelles, en 18 mois au lieu de 2 ans pour ceux ayant bénéficié de la conduite accompagnée (voir infographies), sous réserve qu'ils n'ont pas été condamnés pour une infraction ayant retiré des points sur leur permis de conduire.

L' AVANTAGE ?

La réduction de la période probatoire :

- Tous vos points en 2 ans au lieu de 3 après une formation traditionnelle
- 12 points en 1 an et demi au lieu de 2 en AAC

L'objectif de la formation "post permis" est de susciter chez les conducteurs novices un processus de réflexion sur leurs comportements au volant et leur perception des risques au moment où ils acquièrent davantage d'assurance.

Cette formation complémentaire s'adresse donc exclusivement aux titulaires d'un premier permis de conduire (A1, A2, B1 ou B) entre les 6e et 12e mois qui suivent son obtention, ni avant, ni après.

Les bénéficiaires de cette formation, qui relève du volontariat, verront en contrepartie leur période probatoire réduite, sous réserve de n'avoir commis aucune infraction donnant lieu à retrait de points.

Le contenu de la formation, a été élaboré par des spécialistes de la sécurité routière, afin de garantir un programme de formation homogène sur tout le territoire. Un arrêté publié le 10 mai 2019* précise le contenu, l'organisation et les modalités de délivrance de l'attestation de suivi de la formation complémentaire.

Un enseignant de la conduite spécialement formé sera responsable de l'animation de chacune de ces journées, pendant toute la durée de la formation.

La formation est collective (six à douze élèves par stage) afin de permettre un maximum d'échanges sur les expériences de conduite entre les conducteurs d'une même génération. Sa durée est limitée à une seule journée (7 heures).

L'attestation de suivi de la formation n'est délivrée à l'issue de la formation sous réserve de l'avoir suivie dans son intégralité.

Les Conditions

- Avoir obtenu le permis AUTO ou MOTO depuis 6 à 12 mois
- le conducteur ne doit avoir commis aucune infraction donnant lieu à retrait de points
- attestation de suivi de cette formation complémentaire
- Cette formation est dispensée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner - Durée de la formation: 7 heures
- Effectif de la formation: 6 à 12 personnes

Nous nous engageons à rediriger les conducteurs novices, souhaitant bénéficier de cette prestation, vers une auto-école dispensant ce type de formation.

POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

1/ Se former dans la durée

Formation accessible à partir de 15 ans avec un passage d'examen dès 17 ans !

PHASE 1 : FORMATION INITIALE	PHASE 2 : CONDUITE ACCOMPAGNÉE
▪ Une évaluation préalable ▪ Une formation théorique ▪ Un examen théorique ▪ Une formation pratique (20h de cours minimum)	Un rendez-vous préalable d'une durée minimum de 2h Une phase de conduite d'un an minimum sur au moins 3000 km, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateurs Deux rendez-vous pédagogiques de 3h au cours de la phase de conduite

2/ Augmenter ses chances de réussite

74% de taux de réussite contre 55% pour la filière B traditionnelle La conduite accompagnée garantie une meilleure sécurité

3/ Les Avantages

ASSURANCE

Avantages tarifaires des compagnies d'assurance -
Surprime de la 1ere année diminuée de 50% - Suppression de la surprime la 2ème année si l'élève n'a occasionné aucun accident

PERMIS PROBATOIRE

Période probatoire réduit à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle

MOINS D'ACCIDENT

Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite

LES ACCOMPAGNATEURS DOIVENT

- être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption
 - obtenir l'accord de l'assureur
 - ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, stupéfiants...)
- être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite
- participer à l'évaluation de la dernière étape de la formation

DOCUMENTS À PRESENTER LORS D'UN CONTRÔLE ROUTIER

- le formulaire de demande de permis « 02 » ou sa copie - le livret d'apprentissage AAC
 - le disque « Conduite Accompagnée » apposé à l'arrière du véhicule
- le permis de conduire de l'accompagnateur

« Pour la Formation au Permis B merci de nous consulter »

Comment se rendre compte qu'une personne est en situation de handicap ?

Le handicap est multiforme. Il peut être lié aux déficiences de la personne, à son état de santé, à son âge, à sa taille, à son poids... La situation de handicap peut être temporaire ou permanente, elle peut être visible ou invisible.

Le handicap peut être physique, psychique, mental, cognitif, visuel, auditif.

La personne peut être atteinte, à des degrés différents, d'une ou de plusieurs déficiences, elle peut être polyhandicapée .

Près de 80 % des situations de handicap sont invisibles, comme :

- ✓ certaines déficiences auditives ou visuelles ;
- ✓ le handicap mental léger ;
- ✓ le handicap psychique ;
- ✓ certaines situations de handicap liées à l'état de la santé (exemple : insuffisance respiratoire ou cardiaque)

Diversité des situations de handicap

Chaque famille de handicap représente une large catégorie de situations. Il est donc important de les connaître, car les besoins générés par chaque situation de handicap, notamment en matière d'accessibilité, sont différents.

Un accueil adapté et de qualité et le respect des règles d'accessibilité sont indispensables pour permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder au service public et d'utiliser les moyens mis à disposition des usagers.

➤ Le handicap auditif

Le handicap auditif couvre de multiples situations qui peuvent aller d'une légère déficience auditive à la surdité totale. Il s'agit souvent d'un handicap invisible. Parmi les personnes qui ont un handicap auditif, on distingue les personnes malentendantes et les personnes sourdes de naissance ou devenues sourdes à l'âge adulte.

➤ Le handicap visuel

Le handicap visuel regroupe les cécités, les déficiences de l'acuité visuelle, ainsi que les troubles de la vision (champ visuel, couleur, poursuite oculaire).

➤ Les handicaps mentaux et cognitifs

Ils se caractérisent essentiellement par des difficultés plus ou moins importantes de réflexion, de conceptualisation, de communication et de décision.

➤ Le handicap psychique

Le handicap psychique est la conséquence d'une maladie qui se manifeste par des troubles psychiques graves et n'implique généralement pas de déficience intellectuelle. Il s'agit souvent d'un handicap invisible qui se traduit par une altération de la pensée, de l'humeur.

➤ Le handicap moteur

Le handicap moteur représente une limitation plus ou moins grave de la faculté de se mouvoir. En général, il s'agit d'un handicap visible.

➤ Les autres situations de handicap

Les troubles du langage et de la parole Il s'agit pour l'essentiel des troubles cognitifs appelés les « dys », comme la dyslexie, la dysphasie, la dyspraxie, la dyscalculie... C'est un handicap invisible qui concerne le déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) et les symptômes associés, comme la perte de confiance en soi, l'anxiété, l'agressivité.

Les maladies invalidantes Ce sont des troubles de la santé qui peuvent rendre la personne handicapée. Elles peuvent entraîner des difficultés de déplacement, de mouvement des membres, de stationnement debout ou prolongé. Ces troubles créent des situations de handicap souvent invisibles, comme les insuffisants respiratoires ou cardiaques. Les personnes atteintes d'une maladie invalidante sont facilement fatigables, se déplacent difficilement et se trouvent en difficulté pour monter ou descendre les escaliers.

Les personnes désavantagées par leur taille Elles peuvent avoir des restrictions dans leur autonomie et se trouver par conséquent en situation de handicap dans un environnement non accessible. Accéder sereinement aux services publics peut en effet s'avérer difficile pour les personnes de petite taille ou de grande taille lorsque les équipements et les prestations ne sont pas adaptés à leur situation.

Guide d'accueil des Personnes en Situation de Handicap

Au-delà de l'accessibilité des locaux, les personnes en situation de handicap doivent pouvoir accéder et être accueillies, en toute autonomie et sans discrimination.

Ce guide est un document d'information sur les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap, destiné au personnel de notre Moto École.

Son objectif est de faciliter l'accueil, l'échange et la communication entre notre équipe et les usagers en situation de handicap. Qu'il s'agisse de l'accueil sur place ou à distance, ce guide vise à apporter à ces usagers, quels que soient leurs situations, leurs déficiences ou leur âge, des garanties sur les conditions et la qualité de leur accueil.

Ce document est consultable sur simple demande. Vous pouvez aussi le retrouver sur notre site internet.

Accueil d'un usager malentendant ou sourd

- Parlez lentement en articulant, bien souvent il suffit de ne pas parler trop vite.
- Faites des phrases courtes et utilisez des mots simples.
- La lecture labiale des chiffres ou des noms propres est difficile. Privilégiez alors la communication écrite.
- Reformulez votre phrase plutôt que de répéter sans cesse un mot qui n'est pas compris.
- En cas de questions multiples, précisez sur quel point vous répondez.
- Si vous donnez des directions, faites-le de façon claire et précise et reformulez si besoin.
- Assurez-vous que la personne a bien compris.
- Pour un maximum de compréhension réciproque avec les personnes sourdes profondes et ne maîtrisant pas la lecture labiale, les échanges par écrit sont des plus efficaces.
- Parlez face à la personne de manière visible, en évitant d'être à contre-jour, et sans hausser le ton.

Accueil d'un usager mal ou non voyant

- En présence d'une personne déficiente visuelle présentez-vous et expliquez que vous êtes là pour l'aider.
- Ne prenez jamais le bras d'une personne déficiente visuelle par surprise.
- Si une personne déficiente visuelle vous demande de la guider, donnez-lui votre bras, mettez-vous toujours en avant, de manière à ce qu'elle sente tous vos mouvements.
- Dans vos explications soyez toujours précis, dans le choix du vocabulaire et des indications.
- Décrivez toujours ce que vous allez faire.
- Utilisez les repères « droite, gauche, devant » et évitez les indications telles « ici, là, là-bas ».
- Il n'est pas interdit d'utiliser les termes « voir » ou « regarder ».
- Adressez-vous toujours à la personne mal voyante et non pas à son accompagnateur, si elle est accompagnée.

Accueil d'un usager handicapé « moteur »

- Pour parler à une personne en fauteuil derrière un guichet, placez-vous à sa hauteur.
- Avant d'apporter votre aide interrogez la personne. Proposez votre aide mais ne l'imposez pas.
- Si vous avez à orienter une personne handicapée en situation de handicap physique vers une direction, choisissez un cheminement accessible.
- Lorsque vous montrez un chemin ou une direction, renseignez la personne sur l'état de l'environnement, notamment au sol.
- Si vous devez aider une personne en fauteuil roulant, évitez les mouvements brusques et annoncez les manœuvres.
- Soyez prudent, certaines personnes qui ont des difficultés à marcher peuvent facilement être déstabilisées dans leur mouvement, avec moindre imprévu.
- Si la personne est accompagnée d'un chien d'assistance, son compagnon est autorisé à accéder aux lieux ouverts au public

Accueil d'un usager handicapé psychique

- Soyez rassurant avec votre interlocuteur.
- Faites preuve de patience et montrez-vous disponible et à l'écoute de la personne.
- Dans vos propos soyez précis, au besoin, répétez calmement.
- Évitez de contredire la personne ou de lui faire des reproches.
- Les échanges doivent se faire de façon pacifique, dans le calme, sans fixer la personne.
- N'oubliez pas que votre interlocuteur peut être stressé et angoissé sans s'en rendre compte.
- Face à des réactions violentes, toujours involontaires, essayez de mettre de la distance avec les autres personnes présentes, mais veillez à ne pas enfermer la personne en crise.
- Si les indications sont complexes, organisez l'accompagnement, et expliquez qu'une autre personne va prendre le relais.

Accueil d'un usager handicapé mental ou cognitif

- Restez naturel, regardez naturellement la personne et utilisez un ton chaleureux, non empreint de pitié.
- Adressez-vous à la personne directement (pas à son accompagnateur).
- Utilisez le vouvoiement.
- Montrez-vous calme et rassurant, patient, disponible, prenez le temps qu'il faut pour renseigner, orienter, et conseiller la personne.
- Écoutez attentivement la personne, laissez-lui le temps de s'exprimer.
- Utilisez un langage simple et clair, évitez les termes techniques, pointus.
- Ne parlez pas trop lentement, ni trop fort, n'infantilisez pas la personne.
- Proposez votre aide mais ne l'imposez pas : ne faites pas à sa place.
- Si les indications sont complexes, organisez l'accompagnement, et expliquez qu'une autre personne va prendre le relais.

Quelques conseils pour mieux accueillir les Personnes en Situation de Handicap



Ce document est consultable sur simple demande. Vous pouvez aussi le retrouver sur notre site internet.

Type de Handicap

Contacts

	Moteur	Mental	Psychique	Autisme	Hyperactivité	Visuel	Auditif	Autres (Préciser)	Nom	Prénom	Coordonnées	Mail	Site
Agefiph	X	X	X	X	X	X	X						www.agefiph.fr
Fiphf	X	X	X	X	X	X	X						www.fiphfp.fr
MDPH													
Mission Locale													
CAP EMPLOI													
Association Handicaps Motards Solidarité	X								BRUIN Marc		11 avenue du Maréchal Foch 91440 Bures sur Yvette 01.69.07.08.78	handicaps-motards-solidarite@wanadoo.fr	https://www.handicaps-motards-solidarite.com/
CEREMH	X	X	X	X	X	X	X	X					https://www.automobile.ceremh.org/

LISTE DES ACTEURS HANDICAP

Date de Création

13/10/23

Date de Mise à jour

13/10/23

Nous nous engageons à rediriger les personnes en situation d'handicap, souhaitant bénéficier d'une prestation, vers un organisme susceptible de les accompagner dans leur démarche.

Ce document est consultable sur simple demande. Vous pouvez aussi le retrouver sur notre site internet.

1 / Favoriser l'engagement des élèves

L'engagement des élèves passe par le fait de susciter leur intérêt et leur motivation.

A. Suivi administratif de l'élève

Dès que l'élève réalise son évaluation, une fiche « Évaluation » (ci-jointe en annexe) lui est remise.

Nous lui faisons signer un contrat de formation dont une copie lui a été transmise par mail.

Nous réalisons ses démarches administratives nécessaires au passage de ses épreuves du permis de conduire (Dossier ANTS).

Nous assurons le suivi administratif de chaque candidat. Celui-ci a la possibilité de nous contacter afin de connaître l'avancement de ses démarches administratives.

B. Suivi pédagogique de l'élève :

Pour la partie théorique :

Lors de l'évaluation, un accès à Prépacode est créé à l'élève.

Ce site est dédié à la partie théorique. Il lui permet d'accéder à 2400 questions en ligne. Avec cette application, il peut : suivre son évolution grâce à l'historique des tests qu'il a réalisés (en ligne), consulter sa courbe de progression et d'accéder à toutes les corrections des tests proposés.

Pour la partie pratique :

Un planning de formation est établi avec l'élève lors de son inscription. Il tient compte du résultat de l'évaluation et des disponibilités de chaque candidat. Nous transmettons le planning établi par mail. Celui-ci est modifiable sur demande.

2. Prévenir l'abandon des élèves

Nous avons mis en place dans notre logiciel, un outil qui nous permet de lister les élèves qui n'ont pas pris de leçons depuis plus de 15 jours . Nous nous chargeons de les contacter afin de connaître leurs intentions.

Nos chargés de relations avec les élèves, s'organisent régulièrement afin de référencer les dit élèves et se mettre en relation avec eux afin de savoir ce qui se passe,

L'échange peut se faire, par téléphone ou par mail ou SMS.

3. Analyse des abandons

L'ensemble des relances est consigné sur notre logiciel AME, ce qui permet au gérant de pouvoir mesurer le nombre d'élèves qui ne poursuivent pas leur formation, mais surtout de pouvoir en analyser les causes et ainsi adapter les procédures internes afin de limiter le nombre d'abandons futurs.

La classification des motifs est établie de la façon suivante :

- Déménagement
- Manque de disponibilité immédiate
- Problème financier
- Délai jugé trop important
- Entente avec le formateur
- Difficultés rencontrées lors de la formation trop importante
- Trajet trop important

Une analyse est opérée une à deux fois par an.

Procédure d'Engagement et de Prévention d'Abandon des Élèves

Nous pouvons vous remettre, sur simple demande, les éléments suivants

- une documentation détaillée exposant les enjeux de la formation préparatoire au permis de conduire.
- une copie du règlement intérieur.
- le bilan annuel de nos résultats et taux de réussite par catégorie.
- le nombre moyen d'heures de formation correspondant aux taux de réussite en première et deuxième présentation.
- une synthèse des résultats des questionnaires de satisfaction
- toute réclamation fera l'objet d'une notification écrite à MOTO CONDUITE envoyé avec accusé de réception.
Nous nous engageons à répondre dans les meilleurs délais.